

*[traduction]*

Le 15 mai 2012

Monsieur Kevin Page  
Directeur parlementaire du budget  
Bibliothèque du Parlement  
Édifices du Parlement  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A9

Monsieur,

Je vous écris au sujet des lettres en date du 12 avril et du 9 mai dernier que vous avez adressées à tous les administrateurs généraux pour leur demander de l'information sur les mesures d'économie présentées à l'annexe I du budget de 2012.

Permettez-moi de préciser d'entrée de jeu que nous sommes parfaitement conscients de l'importance de fournir aux parlementaires de l'information sur les mesures d'économie annoncées dans le budget de 2012, mais, comme on l'indique dans les documents budgétaires, le gouvernement s'est par ailleurs engagé à traiter ses employés équitablement et à respecter ses obligations contractuelles. Cela veut dire que les ministères fourniront l'information voulue d'abord aux employés concernés et à leurs syndicats, comme l'exigent les conventions collectives. Ensuite seulement, et cela est bien indiqué dans le budget, le gouvernement commencera à appliquer les réductions prévues des dépenses ministérielles et fera connaître l'information voulue à ce sujet.

Certaines mesures d'économie ont été annoncées dans le budget. Je pense entre autres à la disparition de la pièce d'un cent, à la consolidation des programmes de subventions et de contributions des portefeuilles de l'Agriculture et de RHDC, à la simplification des formalités du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, à l'adoption d'un système de courrier électronique unique, à la consolidation des centres de données sous l'égide de Services partagés Canada et à la fusion des services de soutien de certains ministères.

Par ailleurs, le projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, contient plusieurs mesures d'économie additionnelles qui entreront en vigueur quand la loi sera promulguée, mesures qui prévoient notamment la création d'un Tribunal de la sécurité sociale et le recours accru à la production de rapports électroniques au Parlement.

Le gouvernement a toujours dit qu'il fournira au Parlement l'information voulue sur les mesures d'économie à mesure que celles-ci seront mises en œuvre. Il se servira à cette fin des mécanismes de déclaration habituels, comme les audiences des comités parlementaires et les documents ministériels de déclaration et de planification régulièrement déposés au Parlement. Cela comprend les rapports sur les plans et les priorités, les rapports ministériels sur le rendement, ainsi que le Budget principal et les budgets supplémentaires des dépenses. Le

gouvernement entend aussi se servir de la dernière addition à cette série de documents de déclaration, les rapports financiers trimestriels. Ces nouveaux rapports trimestriels permettent de fournir aux parlementaires en temps voulu des informations claires sur les changements notables dans la situation financière des organisations déclarantes et sur les principaux risques. À cet égard, vous avez dit vous-même que les nouveaux rapports financiers trimestriels étaient utiles et qu'ils constituaient une bonne source de données et d'informations pour les parlementaires. Les ministères se serviront régulièrement de ces rapports pour tenir le Parlement au courant des modifications importantes des dépenses prévues et des dépenses réelles au fur et à mesure de la mise en œuvre des mesures d'économie.

En conséquence, je profite de l'occasion de cette lettre pour répondre à vos deux demandes au nom des administrateurs généraux en vous envoyant sous pli un résumé complet des compressions des dépenses prévues, par portefeuille. Des renseignements complémentaires seront ultérieurement fournis au Parlement directement par les ministères et organismes fédéraux dans les rapports financiers trimestriels et par la voie des autres mécanismes de déclaration.

Je sais que vous conviendrez de l'importance, pour le gouvernement, de prévenir d'abord les employés et les agents négociateurs des changements qui les affecteront. Cette démarche est juste et respectueuse envers les parties concernées. Dans ces conditions, j'espère que les informations que je vous envoie ci-joint vous seront utiles en attendant mieux.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*[signature]*

Wayne G. Wouters

P. j.